



## **Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 20 octobre 2015 à 19 h**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Autoriser une dépense supplémentaire - Réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure - Contrat numéro 300-132 - NORGÉREQ LTÉE – 175 000 \$.
- 20.02** Autoriser la prolongation du contrat - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015 - Appel d'offres numéro 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) – 50 014,16 \$ plus l'IPC.

#### **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.



**Dossier # : 1152242010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire - Réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure - Contrat numéro 300-132 - NORGÉREQ LTÉE - 175 000 \$, incluant les taxes.

ATTENDU QUE des problématiques ont été rencontrées en cours de travaux relativement au nivellement des dalles, à l'étanchéité du bassin de 25 mètres et au drainage de la plage de la piscine intérieure.

Il est recommandé d'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 175 000 \$, à la compagnie NORGÉREQ LTÉE, pour la réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure, contrat numéro 300-132.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2015-10-16 09:48

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152242010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire - Réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure - Contrat numéro 300-132 - NORGÉREQ LTÉE - 175 000 \$, incluant les taxes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre du Programme Aquatique de Montréal (PAM) pour la mise aux normes des équipements aquatiques municipaux. Ce sommaire décisionnel fait suite à l'octroi du contrat accordé le 7 avril 2015 à la firme NORGÉREQ LTÉE pour la réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure. Cette mise aux normes est requise à la suite d'une évaluation préliminaire effectuée par la firme d'architecte Riopel et associés en août 2013. Il nous a été recommandé de procéder à la réfection complète de ces carreaux de céramiques afin de protéger les infrastructures qui se sont détériorées par des interventions ponctuelles créant ainsi des brèches dans le système d'étanchéité de la dalle faisant en sorte d'affecter les infrastructures. Il est à noter que ces travaux sont financés en partie par le Programme aquatique de Montréal pour un montant net de 247 800 \$, par le PTI 2015 de l'arrondissement pour une somme nette de 253 526,38 \$ et le solde par le fonds d'amélioration mis en place dans le contrat 2005-06 (537 000 \$).

Or, au cours de la période de travaux, des problématiques additionnelles ont été rencontrées et requièrent des fonds supplémentaires, même si un montant de 86 231,25 \$, incluant les taxes, avait été prévu au départ. Trois principaux problèmes sont rencontrés :

- 1- Problème de nivellement des dalles afin que celles-ci s'arriment aux dalles des plages avoisinantes;
- 2- Problème d'étanchéité de la dalle (bassin) dû à une nappe phréatique haute;
- 3- Problème rencontré sur la condition d'une section des drains de plage qui n'auront pas une durée de vie de 20 ans.

Puisque ces travaux supplémentaires représentent une dépense considérable, soit 175 000 \$ incluant les taxes, nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les fonds nécessaires afin de réaliser ces travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA15 13 0066 en date du 7 avril 2015 (1150391001) - Soumission - Réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure - Contrat numéro 300-132 - NORGÉREQ LTÉE - 1 137 102,75 \$.

- Décision déléguée numéro D1142242005 en date du 22 décembre 2014 (2142242005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure - Contrat numéro 300-132.
- Résolution numéro CA14 13 0239 en date du 6 août 2014 (1142242014) - Soumission - Services professionnels en architecture pour les travaux de réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure - Contrat numéro SP-76 - POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC. - au montant total de 32 767,87 \$.
- Résolution numéro CA14 13 0155 en date du 2 juin 2014 (1142242005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en architecture et ingénierie - Mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Hébert - Contrat numéro SP-75.
- Résolution numéro CA14 13 0083 en date du 7 avril 2014 (1144227002) - Déposer une demande d'aide financière au Programme Aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, pour les projets « piscine et pavillon des baigneurs Hébert » et « remplacement de la céramique de la promenade et au bassin de 25 mètres de la piscine du complexe aquatique Saint-Léonard », adhérer aux objectifs de ce programme et s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.
- Résolution numéro CE14 0343 en date du 12 mars 2014 (1134815004) - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du contrat de réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure, le présent dossier est présenté au conseil d'arrondissement afin d'autoriser un montant supplémentaire de 175 000 \$, incluant les taxes, au montant initialement prévu pour les travaux de contingence (86 231,25 \$, incluant les taxes) afin de permettre l'exécution des travaux nécessaires avant la pose des carreaux de céramique, soit :

- 1- nivellement de la plage et du fond du bassin de 25 mètres;
- 2- étanchéité du fond de la piscine;
- 3- réfection des drains de plage et autres petits travaux.

Certains autres travaux devront aussi être exécutés pour assurer le succès du projet :

- Réparation d'un brouilleur d'eau dans le mur du bassin
- Remplacement de la quincaillerie en acier inoxydable insérée dans la dalle pour ancrage des treplins
- Remplacement de seuils, modification aux conduites de ventilation insérées dans les bancs qui sont incorporés à la céramique et remplacement d'une vitre tympan.
- Obturation de conduites de ventilation souterraines
- Vérification des drains de plage potentiellement obstrués
- Nettoyage de conduites de drainage et passage de caméra
- Réclamation par l'entrepreneur pour délais supplémentaires d'exécution au contrat

## **JUSTIFICATION**

Il est impératif de donner suite à ces travaux, pour les raisons suivantes:

1- Nivellement de la plage et du fond du bassin de 25 mètres : lors de la démolition de la céramique, il fut constaté qu'une importante couche de produit de nivellement avait été appliquée directement sur la dalle de béton. Donc, afin de remettre à niveau le fond du bassin, nous devons partir de nouveau sur du béton dur et ajouter également une nouvelle couche de produit afin de retrouver toutes nos mesures d'origines pour obtenir un bassin semi-olympique conforme (25 mètres). La même constatation a été faite sur la dalle de la plage ceinturant le bassin 25 mètres, donc afin d'arrimer les plages avoisinantes, il est requis de procéder à ce nivellement supplémentaire. Toutefois, pour ce travail, nous ferons une surépaisseur en béton, puisque certains drains ont été changés et que, de toute manière, nous devons couler de nouveau du béton sur cette portion de plage.

2- Étanchéité du fond de la piscine : nous avons constaté que la nappe phréatique est très élevée à l'endroit où se trouve le bassin de 25 mètres. Ceci a pour effet que la structure de béton absorbe continuellement l'eau, rendant la pose de la membrane impossible. Il faut donc avoir recours à un produit scellant qui créera une barrière à l'eau et permettra alors de rebâtir la membrane requise pour la pose de la céramique.

3- Réfection des drains de plage : au départ, les grilles des drains de plages devaient être changées et fixées sur les drains existants. Il a été constaté que les drains eux-mêmes n'étaient pas en bon état, nous avons donc scié le plancher de béton autour des drains afin de les raccorder sur les conduites de drainage situées sous la dalle de béton. Nous avons alors observé que le raccordement des drains n'avait pas été fait selon les normes et nous avons corrigé ces raccordements afin de les rendre conformes. Nous avons, par la suite, procédé au nettoyage des conduites de drainage et nous avons découvert des conduites partiellement obstruées. Une inspection à la caméra a été suggérée et il s'en est suivi une recommandation des ingénieurs afin qu'une des conduites principales soit remplacée parce qu'elle ne pourra résister durant les prochains 20 ans (soit la durée de vie de la céramique que nous devons poser par dessus ).

Nous recommandons de procéder à toutes ces réparations, car si ces dernières ne sont pas effectuées maintenant, nous devons ouvrir de nouveau une portion de la plage ceinturant la piscine, ce qui compromettra les activités de la piscine (fermeture de la piscine).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir à imputer la dépense de la manière suivante:  
Emprunt autorisé par le règlement 2199

Projet Sous-Projet Crédit Contrat

42514 1542514001 159 798,33\$ 175 000\$

Clés comptable SIMON - Imputation

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Sous-obj	Inter	Projet	Autre	Cat.act.	Futur
6432	3215211	801250	07151	57201	000000	0000	154370	000000	22035	00000

Les fonds seront réservés par la demande d'achat numéro: 398824

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Pour la portion « Réfection des drains de la plage », une cure de béton de 28 jours est requise avant d'appliquer la membrane d'étanchéité ainsi que la céramique de la plage. Ceci aura un impact majeur sur le cheminement critique de notre projet. Nous prévoyons que l'échéancier initial sera affecté de quatre à six semaines ouvrables, reportant ainsi la fin des travaux au 29 janvier 2016.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communication auprès des usagers de la piscine à l'effet du report, pour la session d'hiver, des activités prévues à l'horaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du présent dossier par les instances : octobre 2015;

- Réalisation des travaux : Début : en cours - Fin des travaux de construction: février 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la directive C-OG -DG-D-12-010 « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.»

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe LETENDRE  
Chargée de projets / bâtiments

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie A BRUNET  
Directeur des Services Administratifs

Le : 2015-10-05



**Dossier # : 1150493003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015 - Appel d'offres numéro 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - Montant total de 50 014,16 \$ plus l'IPC.

Il est recommandé d'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), pour le service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015, appel d'offres numéro 15-14192, pour la période du 15 mai 2016 au 30 octobre 2016, au montant total de 50 014,16 \$ plus l'IPC.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2015-10-19 14:04

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150493003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015 - Appel d'offres numéro 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - Montant total de 50 014,16 \$ plus l'IPC.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un contrat a été octroyé en mai 2015 à la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) pour le service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015, appel d'offres numéro 15-14192. Comme mentionné à l'article 7 de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres, ce contrat prévoit la possibilité de trois (3) renouvellements d'un an chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur. L'arrondissement souhaite renouveler ce contrat pour la période du 15 mai 2016 au 30 octobre 2016. Ce renouvellement doit être effectué avant la fin du contrat initial prévue le 30 octobre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA15 13 0104 en date du 4 mai 2015 (1153128005) - Soumission - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015 - Appel d'offres numéro 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - Montant total de 50 014,16 \$.

**DESCRIPTION**

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), pour le service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015, appel d'offres numéro 15-14192, pour la période du 15 mai 2016 au 30 octobre 2016, au montant total de 50 014,16 \$ plus l'IPC.

**JUSTIFICATION**

Nous attachons comme pièce jointe l'acceptation écrite de la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), pour la prolongation de son contrat pour la période du 15 mai 2016 au 30 octobre 2016.

L'arrondissement se prévaut de son droit de renouvellement puisque nous sommes satisfaits des services rendus par cet entrepreneur au cours de la dernière année. De plus, les prix en vigueur correspondent à la valeur actuelle du marché.

La possibilité de renouvellement était prévue à l'article 7 de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres. Il s'agit du premier renouvellement sur une possibilité de trois (3). Cet article mentionne également que les prix seront ajustés au début de chaque année de prolongation, selon le taux de l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal (IPC) présenté en début d'année par Statistique Canada équivalent à la moyenne des 12 mois de l'année précédente.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant prévu pour ce contrat ne peut être déterminé officiellement à ce moment-ci, car l'IPC sera disponible qu'en janvier 2016. Nous pourrions donc faire l'ajustement de prix à ce moment.

Ce montant de 50 014,16 \$ plus l'IPC sera imputé au poste budgétaire suivant :

DIVISION PARCS ET ESPACES VERTS - **Horticulture et arboriculture** - Entr. rép. - Immeubles et terrains  
Demande d'achat Simon: à suivre (janvier 2016)

### **Concordance SIMON**

<b>Entité</b>	<b>Source</b>	<b>Centre</b>	<b>Activité</b>	<b>Objet</b>	<b>Sous-obj.</b>	<b>Inter.</b>	<b>Projet</b>	<b>Autre</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Futur</b>
2432	0010000	305117	07163	55401	0000000	0000	000000	000000	00000	0000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Du 15 mai 2016 au 30 octobre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LUSSIER  
Chef de division - voirie, parcs et espaces verts

### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel FLEURY  
Directeur des travaux publics - Saint-Léonard

Le : 2015-10-16